

PLAN DE RELANCE POST COVID-19

Contribution de Coénove

Mobilisée depuis sa création en 2014 pour la réussite de la transition énergétique dans le bâtiment, l'association Coénove souhaite, par cette note, **contribuer concrètement tant à la reprise post Covid19 à très court terme qu'au processus de relance.**

Les conséquences humaines de cette crise sont brutales et ont conduit à stopper l'économie française, en particulier le secteur du bâtiment, entraînant une crise économique majeure dont nous ne sommes qu'au début. **Une relance économique est donc indispensable et doit se faire par des mesures immédiates et d'autres plus structurantes pour le secteur en gardant le cap de la transition énergétique engagée.**

Les mesures d'ores et déjà annoncées par le Gouvernement pour permettre aux entreprises de passer l'étape de l'état d'urgence sanitaire sont accueillies à leur juste valeur par les acteurs du bâtiment. Cependant, pour relancer la machine, il faut maintenant redonner de la confiance aux ménages pour qu'ils réinvestissent, en particulier dans la rénovation de leur logement et fassent appel aux entreprises et artisans du bâtiment.

Dans ce contexte, les propositions de Coénove visent à répondre aux objectifs cumulatifs suivants :

- Soutenir l'activité économique de notre pays,
- Contribuer directement à la transition énergétique,
- Apporter des bénéfices réels et directs pour les ménages français et les entreprises du bâtiment,
- Renforcer l'indépendance énergétique de notre pays.

Par ailleurs, consciente que les finances de l'Etat ont déjà été largement mises à contribution, notre association s'est attachée à penser des actions visant à valoriser des mesures d'ores et déjà prévues au budget 2020, à déployer des initiatives propres à la filière et portées par cette dernière et enfin, seulement si nécessaire, à engager des crédits supplémentaires limités.

Par cette note, Coénove propose une vision pragmatique associant plusieurs pas de temps, différents niveaux d'intervention et se positionnant comme partie prenante intégrante dans le portage d'un certain nombre de propositions.

- ⇒ **Notre volonté : Proposer des mesures réalistes, faciles à mettre en œuvre, ayant un impact positif tant sur l'économie - des entreprises et des ménages - que sur l'écologie en gardant pour cible la neutralité carbone.**

APPORTS AU PLAN DE RELANCE DU BATIMENT

A court terme, l'action publique doit montrer l'exemple en s'appuyant et en faisant plus largement connaître les outils existants (le dispositif Ma Prime Renov', lancé en début d'année et stoppé net par la crise sanitaire) et en débloquant certains verrous.

Il s'agirait par exemple d'inciter le secteur bancaire à intensifier ses offres dans le domaine de la rénovation des bâtiments, au travers notamment de l'Eco Prêt à taux zéro et à veiller à ce que les bailleurs publics sortent de leur frilosité et débloquent les ordres de mission pour les entreprises d'installation et de maintenance.

En parallèle de ces mesures « macro », notre association propose la mise en place de mesures concrètes visant à permettre un redémarrage de l'activité économique tout en facilitant les actions de rénovation.

I – Donner la priorité à la relance de l'activité économique, en s'appuyant sur les objectifs de transition énergétique

1. Amplifier l'éradication des passoires thermiques, source de gains pour les ménages et d'activité pour les artisans

Contexte : la Loi de Finances 2020 crée un soutien financier aux propriétaires des maisons individuelles dites passoires thermiques (logements de classe énergétique F & G) mettant en œuvre des bouquets de travaux pour amener leur logement à une classe de performance énergétique $\geq$ à C.

Réponse proposée par Coénove : Faire connaître et mettre en œuvre de manière très opérationnelle la mesure de soutien financier prévue à l'article 15 de la loi de finances 2020 permettant une accélération de l'éradication des passoires thermiques, via la mise en place par Coénove, d'une campagne de communication à destination du grand public

Bénéfices collatéraux :

- ⇒ Réduction sur le long terme de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre
- ⇒ Lutte contre la précarité énergétique
- ⇒ Renforcement du pouvoir d'achat de ménages
- ⇒ Regain d'activité pour les acteurs de la rénovation énergétique

Coût supplémentaire pour l'Etat : nul - d'ores et déjà prévu au budget 2020

2. Soutenir, dans la durée, la conversion du parc de chaudières au fioul

Contexte : le Gouvernement a engagé, depuis 2019, de nombreuses actions visant à l'éradication des chaudières fioul tant dans le secteur résidentiel (maison et copropriété) qu'au sein des bâtiments tertiaires avec un objectif précis : supprimer d'ici 2028 ce mode de chauffage. Si le coup de pouce Chauffage a déjà permis de remplacer plusieurs dizaines de milliers de générateurs et que sa prolongation au 31 décembre 2021 est bienvenue, il faut éviter le Stop & Go qui pourrait être généré lors du basculement de la 4^{ème} à la 5^{ème} période en 2022.

Réponse proposée par Coénove : Prolonger à iso-soutien, sur la 5^{ème} période, les mécanismes Coup de pouce accompagnant la sortie du fioul

Bénéfices collatéraux :

- ⇒ Réduction immédiate de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre
- ⇒ Lutte contre la précarité énergétique
- ⇒ Renforcement du pouvoir d'achat de ménages
- ⇒ Soutien de l'activité des acteurs de la rénovation

Coût pour l'Etat : nul - mesure financée par les obligés

3. Accélérer le renouvellement du parc de chaudières en visant le 100% THPE en 2028

Contexte : La sortie du fioul est, on l'a vu, une priorité affichée par les pouvoirs publics. Parallèlement, le parc de chaudières gaz est vieillissant, témoignant certes de la grande fiabilité et robustesse des chaudières mais souffrant de fait de performances qui pourraient grandement être améliorées. Ainsi, seulement 30% des chaudières individuelles gaz sont à très haute performance énergétique (THPE) sur notre territoire, alors même que cet équipement est la norme depuis plusieurs années et qu'il permet un gain de 30% de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à une chaudière standard.

Dans le contexte actuel, les classes moyennes, propriétaires occupants des catégories intermédiaires (déciles 5-8) vont subir largement les effets de la crise et ne disposeront pas des ressources suffisantes pour réaliser le renouvellement de leur chaudière et améliorer leur confort en diminuant leur facture tout en émettant moins de GES.

Réponse proposée par Coénove : Redonner aux ménages des déciles 5 à 8 le bénéfice du CITE en 2020 pour le remplacement de leur ancien équipement gaz ou fioul par une chaudière gaz THPE : 400€/logt en cas de chaudière individuelle et 150€/logt en chauffage collectif.

Bénéfices collatéraux :

- ⇒ Réduction immédiate de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre
- ⇒ Lutte contre la précarité énergétique
- ⇒ Renforcement du pouvoir d'achat de ménages
- ⇒ Redonner de l'activité aux entreprises

Coût pour l'état : 20 M€ en 2020 (50 000 chaudières primées)

II – Stabiliser les exigences imposées aux acteurs de la construction pour leur permettre de redémarrer leur activité

Contexte : suite aux récentes annonces gouvernementales, la nouvelle réglementation dans la construction neuve, la RE2020 venant remplacer la RT2012, devrait entrer en vigueur à l'été 2021. Si le report de 6 mois dans l'application de cette future réglementation est nécessaire, il est à craindre qu'il ne soit toutefois pas suffisant. En effet, cette réglementation entraîne un changement sensible d'approche, prenant en compte les critères énergie mais également carbone. Le relèvement des exigences et donc des coûts ainsi que le temps d'appropriation des ces nouvelles exigences par les acteurs semblent incompatibles avec une période de relance d'activité économique qui s'échelonnera sur plusieurs mois.

Réponse proposée par Coénove : Echelonner l'application de la RE2020 pour une pleine entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et mettre en place, dès le 1^{er} janvier 2021, un label préfigurant la RE2020 comme cela avait été fait en amont de la RT2012

Bénéfices collatéraux :

- ⇒ Valorisation, par cette démarche volontaire, des acteurs les plus engagés
- ⇒ Temps d'appropriation renforcé des nouvelles exigences pour les acteurs de la construction
- ⇒ Consolidation et capitalisation de nouvelles données Fdes (carbone)

Coût pour l'Etat : nul

Coénove soutient de longue date un mix énergétique complémentaire, permettant de concilier les enjeux énergie (variation des besoins dans un rapport de 1 à 4 entre l'été et l'hiver) et les enjeux de réduction des émissions de carbone.

C'est en optimisant cette complémentarité entre les énergies (électricité, gaz, EnR et réseau de chaleur) que ce double défi pourra être réussi. De plus, l'intermittence des renouvelables et les difficultés annoncées sur le nucléaire dans les prochaines années amènent à renforcer la place donnée à l'hybridation des solutions et au verdissement du gaz. Les propositions suivantes s'inscrivent dans cette logique :

I - Accélérer la production française de gaz renouvelables

Contexte : depuis 2011, du gaz renouvelable est produit en France à partir de la méthanisation et injecté dans les réseaux. Issu principalement de déchets organiques, ce gaz vert s'ancre dans une logique territoriale de valorisation des flux disponibles et apporte une réponse concrète à la problématique de gestion des déchets dans la voie de l'économie circulaire.

Afin de réduire notre dépendance énergétique, de relocaliser l'activité en s'appuyant sur les territoires, d'accélérer la transition vers un mode de développement bas carbone, la production de biométhane qui coche toutes les cases de l'ambition de relance, doit être encouragée.

La filière dispose aujourd'hui du potentiel pour initier une dynamique forte mais la PPE reste timide en visant un niveau d'injection de 14 TWh en 2028. Des mesures de stabilisation (notification du tarif à Bruxelles) et de facilitation (seuil annualisé en volume, levée du plafond annuel des investissements des gestionnaires de réseaux, lancement d'appels à projet valorisant l'innovation...) peuvent rapidement être prises pour renforcer le soutien à la filière.

Réponse proposée par Coénove : Sécuriser la filière et amplifier le soutien à la production de biométhane en France en permettant à la filière d'anticiper dès 2023 un niveau d'injection de 10 TWh (soit 12 TWh en capacité installée).

Bénéfices collatéraux :

- ⇒ Augmentation de l'indépendance énergétique du pays
- ⇒ Décarbonation du mix énergétique par substitution au gaz naturel
- ⇒ Traitement local pérenne des déchets organiques
- ⇒ Soutien à la filière agricole française
- ⇒ Valorisation des réseaux de gaz, actifs propriétés des collectivités locales très majoritairement amortis

Coût pour l'état : le surcoût pour la dépense publique est estimé à 150 M€ par an estimés sur les 15 prochaines années, soit un effet de levier global significatif (1€ public pour 3€ dans l'économie), sans oublier les nombreuses externalités positives créées par la méthanisation (climat, sol, eau).

II - Bâtir une filière franco-européenne des Pompes à Chaleur Hybride

Contexte : Bien qu'alliant le meilleur de 2 technologies chauffage et production d'eau chaude éprouvées que sont la pompe à chaleur (PAC) couplée à une chaudière, la PAC hybride reste encore un équipement peu présent sur le marché. Les atouts sont pourtant nombreux, tant du point de vue du prix que de la limitation des appels de puissance électriques ou encore par le potentiel de production en France et en Europe que présente cette technologie. Les grands industriels asiatiques,

leader de la PAC, ne disposent pas de compétences Chaudières. Ils seront de facto moins bien positionnés que les industriels français et européens sur un développement intensif de l'hybride en Europe. En effet, les chaudiéristes sont très majoritairement européens et disposent de l'expertise et des lignes de montage nécessaires à l'association d'une PAC électrique de petite puissance à leur produit historique qu'est la chaudière.

A date, son absence de mention dans les différents textes réglementaires (SNBC, PPE, RE 2020, DPE ...) est assourdissante et incompréhensible, préférence étant donnée au PAC électriques qui, pourtant, contribuent à aggraver la pointe électrique hivernale.

Réponse proposée par Coénove : Inscrire, dans les législations et réglementations, la PAC hybride comme solution innovante et performante pour le bâtiment

Bénéfices collatéraux :

- ⇒ Equipement de production de chaleur renouvelable très performant à coût maîtrisé pour l'utilisateur
- ⇒ Limitation des appels de puissance sur le réseau électrique
- ⇒ Réduction des émissions de carbone
- ⇒ Une réponse de la France à la stratégie 'Sector coupling' portée par la Commission européenne

Coût pour l'Etat : nul

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET PROPOSITIONS

Objectif 1 : Donner la priorité à la relance de l'activité économique, en s'appuyant sur les objectifs de transition énergétique

Mesures :

- Faire connaître et mettre en œuvre de manière très opérationnelle la mesure de soutien financier prévue à l'article 15 de la loi de finances 2020 permettant une accélération de l'éradication des passoires thermiques, via la diffusion à grande échelle d'infographies grand public,
- Prolonger à iso-soutien sur la 5^{ème} période, les mécanismes Coup de pouce accompagnant la sortie du fioul,
- Redonner aux ménages des déciles 5 à 8 le bénéfice du CITE en 2020 pour le remplacement de leur ancien équipement gaz ou fioul par une chaudière gaz THPE : 400€/logt en cas de chaudière individuelle et 150€/logt en chauffage collectif.

Objectif 2 : Stabiliser les exigences imposées aux acteurs de la construction pour leur permettre de redémarrer leur activité

Mesure : Echelonner la mise en œuvre de la RE2020 pour une pleine application au 1^{er} janvier 2022 et mettre en place, dès le 1^{er} janvier 2021, un label préfigurant la RE2020 comme cela avait été fait en amont de la RT2012.

Objectif 3 : Accélérer la production française de gaz renouvelables

Mesure : Sécuriser la filière et amplifier le soutien à la production de biométhane en France en permettant à la filière d'anticiper dès 2023 un niveau d'injection de 10 TWh (soit 12 TWh en capacité installée).

Objectif 4 : Bâtir une filière franco-européenne des Pompes à Chaleur Hybride

Mesure : Inscire, dans les législations et réglementations, la PAC hybride comme solution innovante et performante pour le bâtiment.